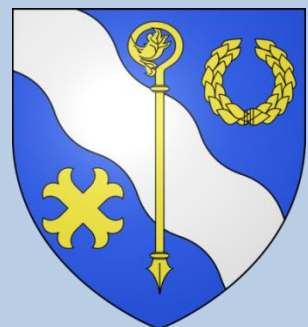


# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



Commune d'AYDAT  
PUY-DE-DÔME



La commune d'Aydat a souhaité mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 afin de prendre le temps nécessaire pour concerter les acteurs et proposer un projet partagé et adapté aux besoins de l'enfant. Ce projet s'articule autour des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, et permet à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités artistiques, culturelles et sportives, avec une gratuité pour les TAP.

Le PEdT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant a été élaboré par un comité de pilotage composé de représentants des élus, des agents municipaux, des directeurs et des enseignants des écoles, des délégués des parents d'élèves, des associations et avec l'appui de l'AROÉVEN<sup>1</sup> (association membre du CAPE – Collectif des Associations Partenaires de l'École).

**Date de présentation du projet :** 2 juin 2014

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :** Commune d'AYDAT

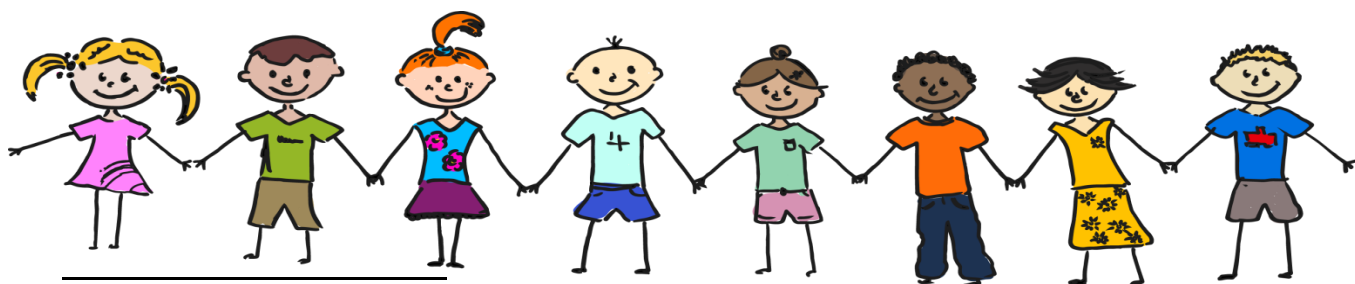
**Nom du correspondant :** Franck SERRE

**Fonction :** Adjoint délégué aux écoles

**Adresse :** Mairie, 2 place de l'Église 63970 AYDAT

**Téléphone :** 04 73 79 37 15

**Adresse électronique :** [secretariat.mairie@aydat.fr](mailto:secretariat.mairie@aydat.fr)



<sup>1</sup> AROÉVEN : Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale.

## Périmètre et public du PEdT

Le territoire concerné par ce projet est celui de la commune d'Aydat. Elle se compose de 17 villages. La population est en augmentation constante, on dénombre à ce jour 2163 habitants (2014).

La commune est équipée d'un groupe scolaire. Il regroupe l'école maternelle (**4 classes**), l'école élémentaire (**7 classes**) et deux garderies associées à ces écoles. Il n'y a pas d'établissement secondaire sur ce territoire.

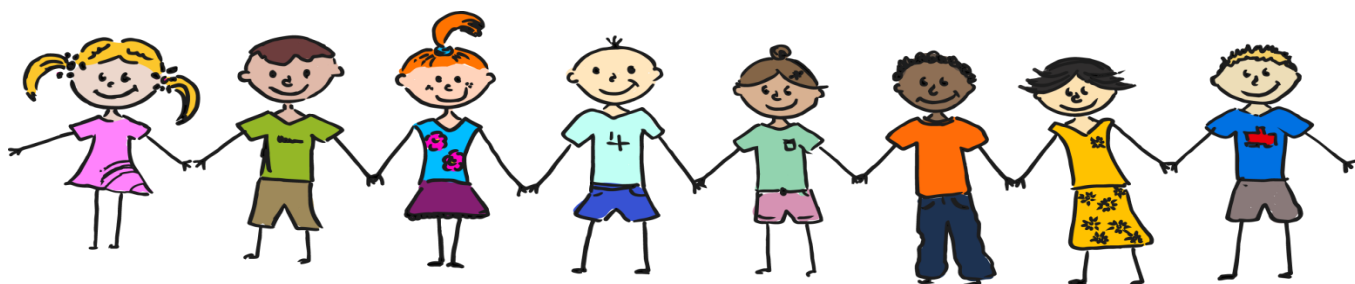
**290** enfants sont scolarisés dont **110** en maternelle et **180** en élémentaire.

Le périmètre de ce projet concerne les temps d'enseignement et les temps périscolaires (pause méridienne, accueil pré et post scolaire) et les temps extrascolaires (accueil de loisirs du mercredi, activités associatives).

Le public visé est celui des enfants de **trois à onze ans**.

## Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEdT

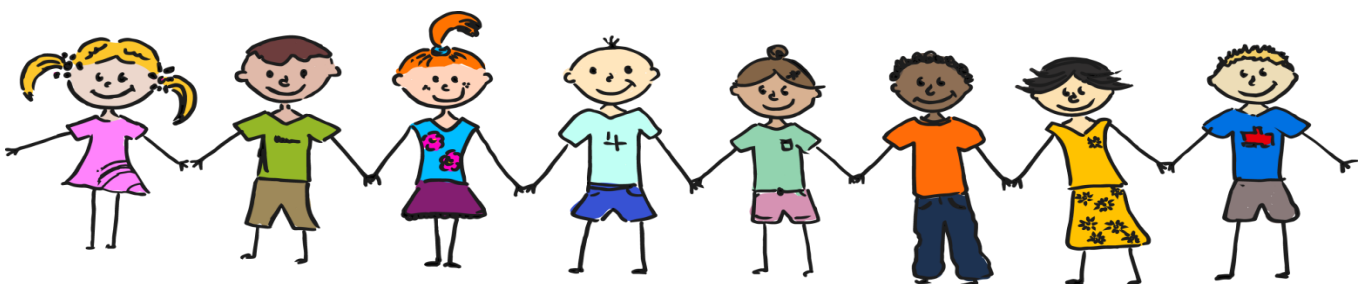
- Un tissu associatif diversifié présentant une forte mobilisation pour proposer des activités lors des nouveaux temps d'activités périscolaires ;
- Des acteurs locaux tels que les élus ou les pompiers souhaitant faire partager leurs expériences ;
- Des équipements et des infrastructures appartenant à la commune qui peuvent être mis à la disposition des animateurs et des associations (terrains de sports, médiathèque, mur d'escalade, base nautique, parcours d'orientation, parcours accrobranche ...) ;
- Une situation géographique privilégiée pour l'étude de l'environnement (lac d'Aydat, lac de la Cassière, cheire d'Aydat, aménagement de la zone humide...) ;



- Des activités spécifiques relatives à la présence des lacs telles que la pêche, le nautisme...
- Un groupe scolaire neuf et adapté aux besoins des élèves et des professionnels de l'éducation.

### **Contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEdT**

- Certains équipements sont trop éloignés pour envisager un déplacement pédestre dans un temps réduit, dans le cas où ils seraient utilisés, il sera nécessaire de prévoir un déplacement en bus ;
- Les nouveaux temps d'activités périscolaires entraînent un surplus d'activités. Le potentiel d'animateur sur le territoire étant limité, l'accent devra être mis sur la fidélisation des ressources locales et la mise à disposition des agents municipaux ;
- La réussite éducative passe aussi par la qualité et le suivi des intervenants, il sera nécessaire de prévoir des temps de formation pour le personnel en place, et la formation d'un nouveau vivier d'animateurs susceptibles d'intervenir sur l'accueil périscolaire et extrascolaire.



## Besoins répertoriés sur le territoire

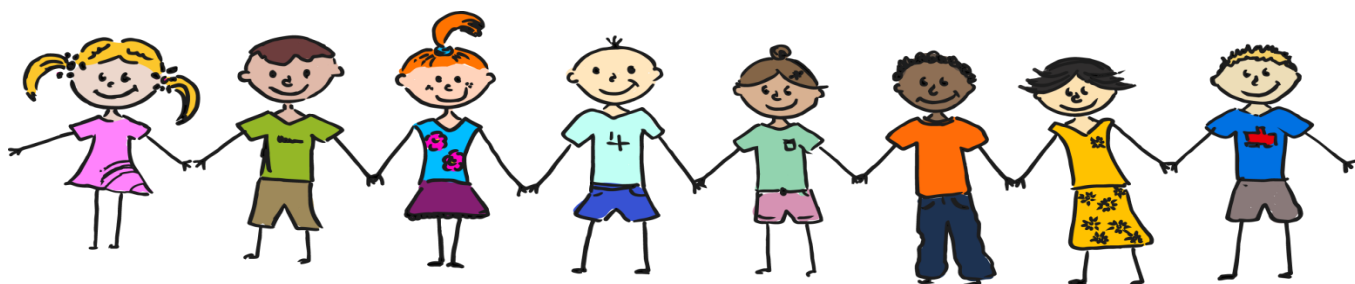
Suite à l'enquête réalisée en février 2014, les familles ont eu l'opportunité de s'exprimer sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et sur leurs besoins dans les domaines périscolaires, extrascolaires et plus généralement sur les services proposés par la commune dans le domaine de la jeunesse.

Concernant l'**offre périscolaire**, les familles ont exprimé le souhait d'ajuster les horaires de la garderie en fonction des contraintes professionnelles des parents, qui travaillent pour la majorité en dehors de la commune d'Aydat. Lors du temps périscolaire du soir, les parents souhaitent qu'une réflexion soit engagée sur l'accès et sur le déroulement du temps d'aide aux devoirs. En effet, certains parents souhaitent bénéficier de ce service, d'autres voudraient que ce temps soit facultatif en fonction du niveau de classe des enfants. À propos de la nouvelle organisation, les familles souhaitent qu'un service de restauration scolaire soit proposé le mercredi midi après le temps d'enseignement.

Concernant l'**offre extrascolaire**, une soixantaine de familles ont exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi sur la commune d'Aydat qui prendrait les enfants en charge dès la fin du repas.

Concernant les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, les parents souhaitent que les enfants bénéficient d'activités diversifiées, sources de découvertes et d'épanouissement, mais aussi de temps de détente afin de ne pas surcharger leur journée et respecter au mieux leur rythme.

**Plus généralement**, il semblerait qu'il y ait un déficit de place en crèche sur la commune.



## Les partenaires du projet

Les partenaires institutionnels :

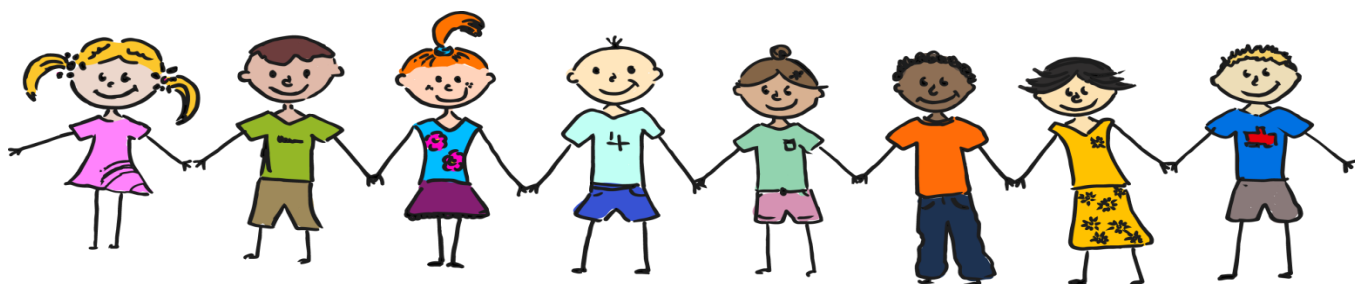
- Inspection Académique ;
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- Caisse d’allocations familiales.

Les partenaires associatifs :

- AROÉVEN (diagnostic territorial et soutien à l’élaboration du PEdT) ;
- FADA – Foyer Aydatois des associations (membre du comité de pilotage).

Les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT :

- Élus de la commune ;
- Personnels municipaux ;
- Enseignants ;
- Associations ;
- Intervenants extérieurs (bénévoles et professionnels).



## Structure de pilotage

Dès le début du projet, les élus d'Aydat ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs autour de la construction du projet éducatif territorial. Pour cela, un comité de pilotage a été créé.

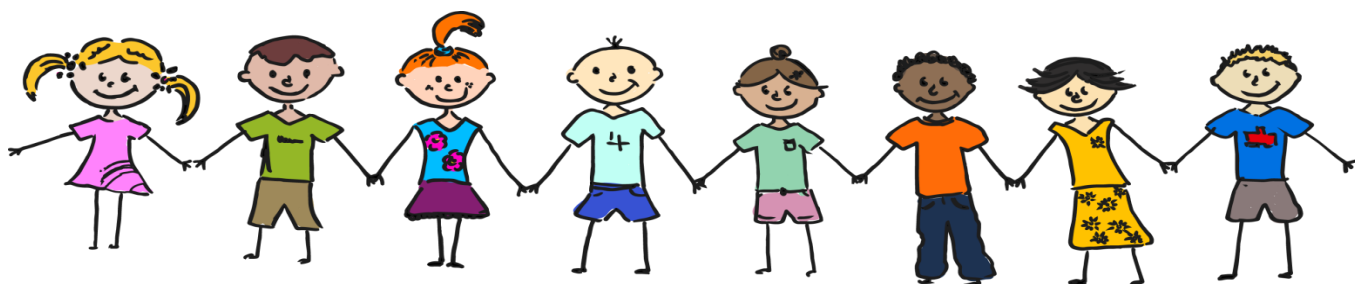
### COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

- 2 directrices d'écoles ;
- 3 professeurs des écoles ;
- 4 délégués des parents d'élèves ;
- 2 agents territoriaux (garderie / ATSEM) ;
- 4 élus (Maire / conseillers) ;
- 1 représentant des associations ;
- 2 délégués départementaux de l'Éducation Nationale

L'AROÉVEN (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale) accompagne la commune dans l'élaboration du PEdT.

Plusieurs rencontres ont été organisées selon le planning ci-dessous :

| Dates      | Objets                                           | Objectifs                                                                                                      |
|------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10/01/2014 | <b>Première réunion du comité de pilotage</b>    | Ce qui existe / Ce qui fonctionne bien / Ce qui ne fonctionne pas<br>Les modalités de consultation des acteurs |
| 25/01/2014 | Rencontre avec les associations                  | Quelles possibilités d'intervention ?                                                                          |
| 29/01/2014 | <b>Deuxième réunion du comité de pilotage</b>    | Présentation du diagnostic<br>Définition des axes de travail<br>Création des commissions                       |
| 11/02/2014 | Rencontre groupe de travail n° 1                 | Objectifs et évaluation du PEdT                                                                                |
| 12/02/2014 | Rencontre groupe de travail n° 2                 | Prise en compte du rythme de l'enfant                                                                          |
| 13/02/2014 | Rencontre groupe de travail n° 3                 | Les parcours éducatifs pendant les TAP                                                                         |
| 26/02/2014 | <b>Troisième rencontre du comité de pilotage</b> | Présentation des travaux des commissions<br>Écriture des grandes lignes du PEdT                                |
| 20/05/2014 | <b>Quatrième rencontre du comité de pilotage</b> | Prise en compte du décret n° 2014-457<br>Présentation du PEdT                                                  |

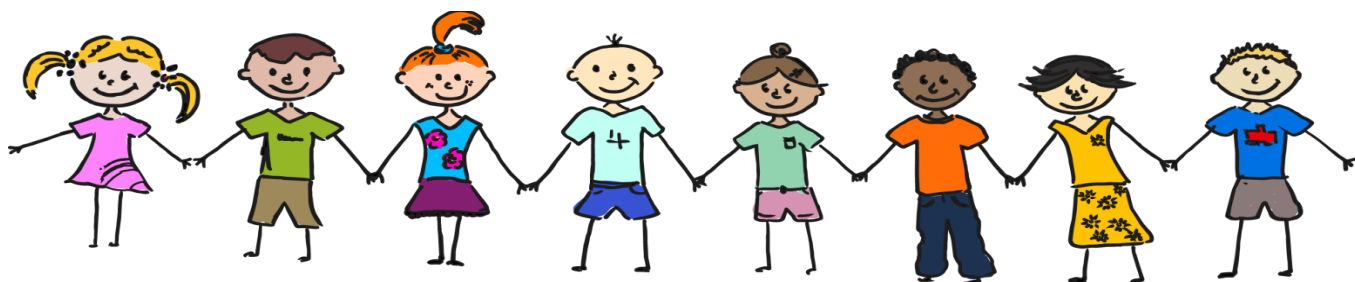


## COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>❶ Objectifs et évaluations du PEdT et des Temps</b>                       | <b>Animateurs de la réunion :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Franck SERRE (Adjoint)</li><li>■ Jean-Paul VAN DYK (Aroéven)</li></ul> <b>Personnes présentes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Roger LEPETIT (Maire)</li><li>■ Guy POUZOL (Représentant des associations)</li><li>■ Cédric Guittard (Délégué PE)</li><li>■ Laure LEFEVRE (Délégué PE)</li><li>■ Fabienne GRAFFION (Professeur des écoles)</li></ul>                                                                                                                                                           |
| <b>❷ Prise en compte du rythme de l'enfant dans la nouvelle organisation</b> | <b>Animateurs de la réunion :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Franck SERRE (Adjoint)</li><li>■ Jean-Paul VAN DYK (Aroéven)</li></ul> <b>Personnes présentes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Nathalie BONNIN (Professeur des écoles)</li><li>■ Christine AMEILBONNE (ATSEM)</li><li>■ Guy POUZOL (Représentant des associations)</li><li>■ Anne BORGES (Directrice maternelle)</li><li>■ Isabelle MEGE (Responsable garderie)</li><li>■ Caroline EYMARD (Délégué des parents)</li><li>■ Catherine DUMONTEL (Élue)</li><li>■ Isabelle RAPPAZ (Délégué des parents)</li></ul> |
| <b>❸ Les parcours éducatifs lors des TAP</b>                                 | <b>Animateurs de la réunion :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Franck SERRE (Adjoint)</li><li>■ Jean-Paul VAN DYK (Aroéven)</li></ul> <b>Personnes présentes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Roger LEPETIT (Maire)</li><li>■ Isabelle MEGE (Responsable garderie)</li><li>■ Christiane PELLABOUT (Directrice Élémentaire)</li><li>■ Cédric GUITTARD (Délégué des parents)</li><li>■ Laure LEFEVRE (Délégué des parents)</li></ul>                                                                                                                                           |

La quatrième rencontre du comité de pilotage a été organisée et réalisée en présence de la nouvelle équipe d'élus :

- Samuel CHARDES
- Nadine DESFRANÇOIS
- Annie LE CALVEZ
- Sandrine LELONG-MARTIN
- Jean-Marc POMARAT





## SEMAINE TYPE À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ; ET CONDITIONS D'ACCUEIL



### DURÉE DU PEdT

Ce projet est réalisé pour une durée de trois ans. La première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le comité de pilotage.

### DEMANDE DE DÉROGATION À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

La mairie d'Aydat souhaite bénéficier de l'expérimentation autorisée par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014, en regroupant les activités périscolaires sur une après-midi.

### MODE D'INSCRIPTION PROPOSÉ

Les inscriptions seront proposées sur trois périodes dans l'année, entre les vacances scolaires.

#### Exemple pour l'année scolaire 2014 – 2015

Du 2 septembre au 19 décembre 2014

14 semaines

Du 5 janvier au 10 avril 2015

12 semaines

Du 27 avril au 3 juillet 2015

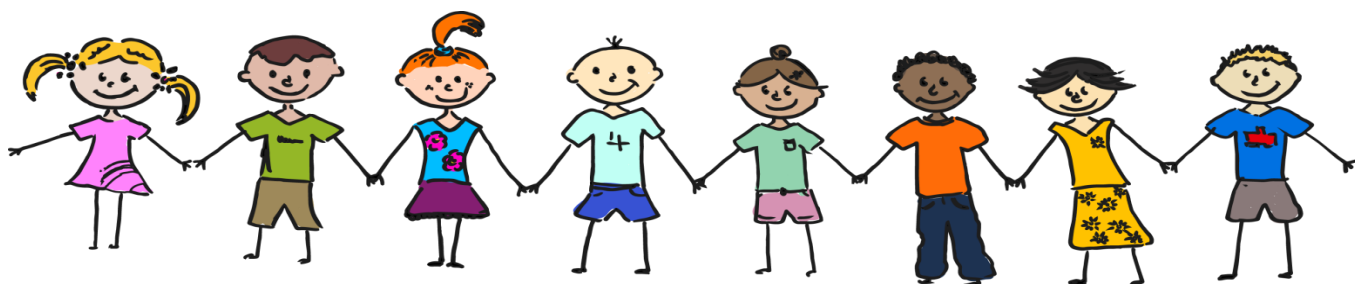
10 semaines

Les parents s'engageront par période pour le ou les jours choisis.

### MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES

Une attention particulière sera portée à la communication réalisée en direction des familles. Un courrier présentant les nouvelles dispositions et les modalités d'inscription sera envoyé en juin 2014. Une réunion publique sera aussi proposée sur cette période.

Tous les documents d'inscription relatifs aux temps d'activités périscolaires, au transport et au restaurant scolaire seront disponibles sur le site internet de la commune.



## Contenu du PEdT

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter les apprentissages des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie. Elle permet de rassembler tous les acteurs éducatifs autour d'un projet commun. Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcèlement des différents temps.

### LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PEdT

#### ❶ Favoriser le respect du rythme et le bien-être des enfants dans et en dehors de l'école

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur le ressenti des parents et des professionnels (fatigue), et sur l'étude de l'offre éducative en dehors de l'école (horaires des créneaux associatifs / offres / complémentarité avec les TAP au niveau du rythme)

#### ❷ Favoriser la continuité éducative lors des différents temps de l'enfant

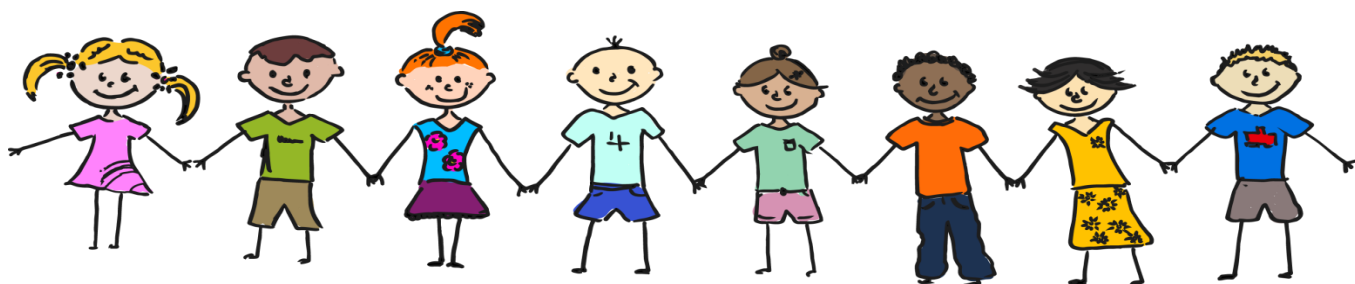
Les indicateurs d'évaluation seront basés sur la communication entre les différents intervenants (critère proposé : au moins une réunion / an)

#### ❸ Favoriser les apprentissages et la découverte

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur le nombre d'activités qu'ont découvert les enfants

#### ❹ Proposer des solutions adaptées aux enfants et aux parents sur les différents temps périscolaires et extrascolaires

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur l'adéquation entre les besoins répertoriés lors de l'enquête et l'offre proposée



## LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS LORS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### **❶ Favoriser l'accès au TAP au plus grand nombre**

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur le nombre d'enfants qui fréquente les TAP

### **❷ Proposer une offre éducative de qualité et diversifiée**

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur le profil des intervenants, le nombre d'activités proposées, la satisfaction des enfants, des parents et des intervenants.

### **❸ Prendre en compte le rythme de l'enfant dans l'organisation des TAP**

Les indicateurs d'évaluations seront basés sur la fatigue de l'enfant, l'attention en classe, la réussite scolaire

### **❹ Favoriser l'équilibre et la diversité des TAP sur la semaine et tout au long du cycle**

Les indicateurs d'évaluation seront basés sur l'équilibre et la diversité des activités proposées lors des TAP (critères proposés : TAP faisant appel à des ressources différentes / au moins deux activités par cycle).

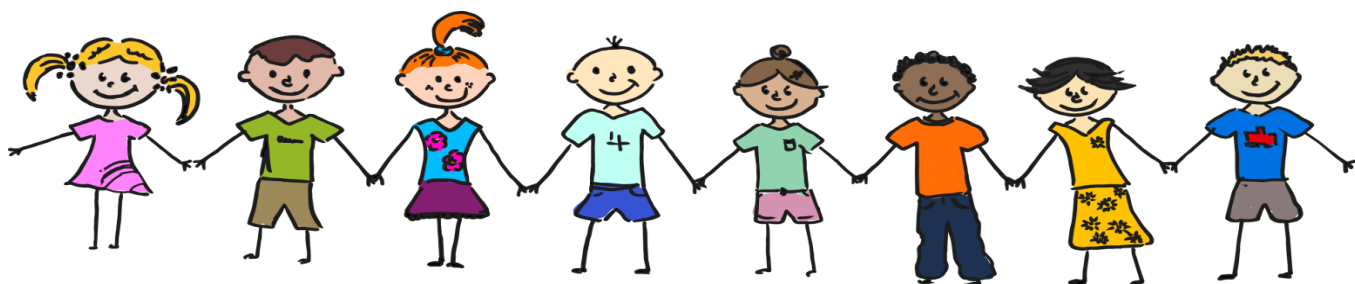
## LES EFFETS ATTENDUS

En général :

- Un rythme de vie plus adapté aux besoins de l'enfant ;
- Une continuité dans l'offre éducative des différents acteurs ;
- La construction d'un parcours éducatif plus cohérent pour l'enfant.

Dans les apprentissages scolaires : Une meilleure concentration, une attention plus efficace ;

En périscolaire : La découverte de nouvelles activités complémentaires à celles de l'École et de la famille.



## PRISE EN COMPTE DU RYTHME DE L'ENFANT

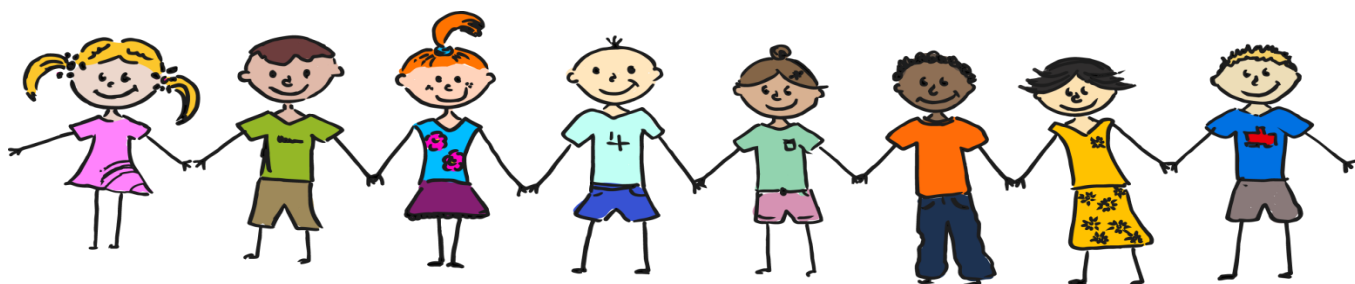
Une réflexion sur le rythme de l'enfant a fait l'objet d'un groupe de travail. Pour que cette réforme soit une réussite, il est indispensable que les différents acteurs se coordonnent et se complètent.

### Sur la journée :

**Pour les maternelles**, les évolutions se situent principalement sur le temps méridien avec un déroulement plus adapté aux besoins de sommeil et de détente des enfants (sieste, temps calme aménagé, récréation). Lors des nouveaux temps d'activités périscolaires, si l'enfant fait la sieste, il n'y aura pas de changement dans son rythme, un accueil échelonné dans les activités sera mis en place pour accueillir les enfants au fur et à mesure qu'ils se réveillent. À partir de 15h30, il sera soit en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sous la responsabilité des enseignants, soit en TAP (Temps d'Activités périscolaires) sous la responsabilité de la mairie. Diverses activités seront proposées par des animateurs et des intervenants.

Les enfants qui ne font plus la sieste seront soit en APC avec les enseignants pendant une heure soit en TAP avec des animateurs ou des intervenants. Une attention particulière sera portée sur l'intensité des activités, afin de ne pas surcharger la journée de l'enfant.

Les familles auront la possibilité de récupérer leur enfant après la sieste ou le premier cycle de TAP à 15h30, cette mesure devrait permettre d'alléger la journée des enfants dont les parents peuvent se libérer.

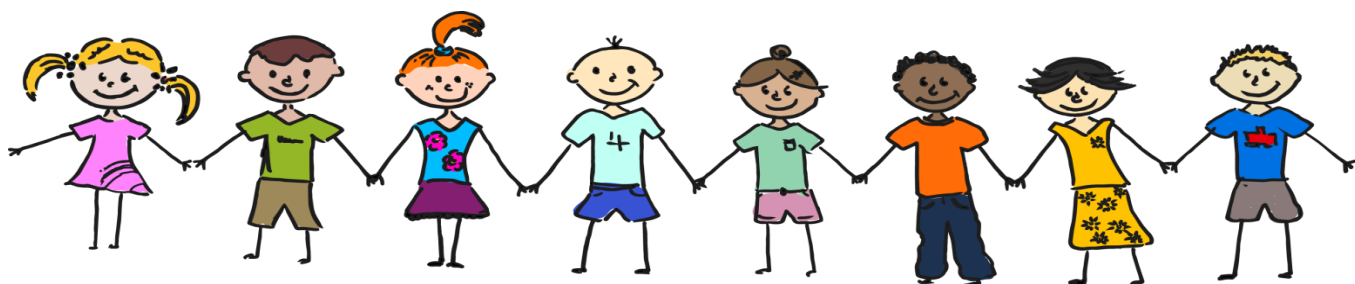


**Pour les élémentaires**, l'équipe enseignante propose d'avoir une réflexion sur le temps de devoirs afin que ce moment d'échange se déroule dans les meilleures conditions avec les parents.

Pour les nouveaux temps d'activités périscolaires, de 13h30 à 14h30 l'enfant sera soit en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sous la responsabilité des enseignants, soit en TAP (Temps d'Activités périscolaires) sous la responsabilité de la mairie, diverses activités seront proposées dans des espaces aménagés sur ce créneau d'une heure. De 14h30 à 16h30, tous les enfants seront répartis sur les activités proposées en fonction de la période d'inscription.

#### Sur une semaine et sur une période de TAP :

Pour la première année de fonctionnement, les enfants ne pourront pas choisir les activités lors des TAP. Cependant, il sera demandé au coordonnateur de porter une attention particulière lors de la répartition des enfants sur l'équilibre des activités de détente, artistiques, culturelles et sportives.



## **Les parcours éducatifs lors des TAP**

Les activités réalisées pendant les temps d'activités périscolaires seront des temps de découvertes et d'initiation favorisant le vivre ensemble. En effet, la pratique de l'activité ne sera pas la finalité de ce temps mais c'est bien l'approche globale de la discipline qui sera privilégiée.

L'animation de ces temps sera réalisée par le personnel municipal, par des associations sous convention avec la mairie ou par des intervenants professionnels.

Si des intervenants non expérimentés avec les enfants devaient proposer des activités, des groupes plus conséquents seront créés afin de mettre cet intervenant en binôme avec un agent municipal ou un enseignant lors d'une APC.

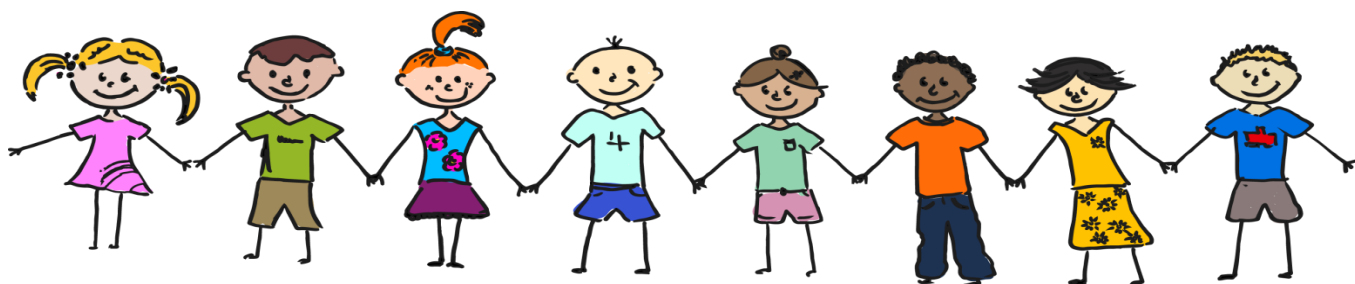
Afin de ne pas surcharger les enfants en activité, un TAP plus « libre » sera proposé en début d'après-midi. Il s'agit de proposer des espaces aménagés où les enfants auront la possibilité de monter des projets avec un animateur.

## **Modalités de mise en œuvre du nouvel emploi du temps**

Ce nouvel emploi du temps entraîne une réorganisation des services et un surplus d'activités sur les nouveaux temps d'activités périscolaires et extrascolaires.

En effet, plusieurs acteurs vont prendre en charge des groupes d'enfants, sur différents types d'activités et parfois avec des déplacements. Afin que cette gestion soit une réussite, il est essentiel d'avoir une structure permettant une coordination efficace de ces temps.

Pour cela, la commune a fait le choix de déclarer ces nouveaux temps d'activités périscolaires (mardis et jeudis de 13h30 à 16h30) à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

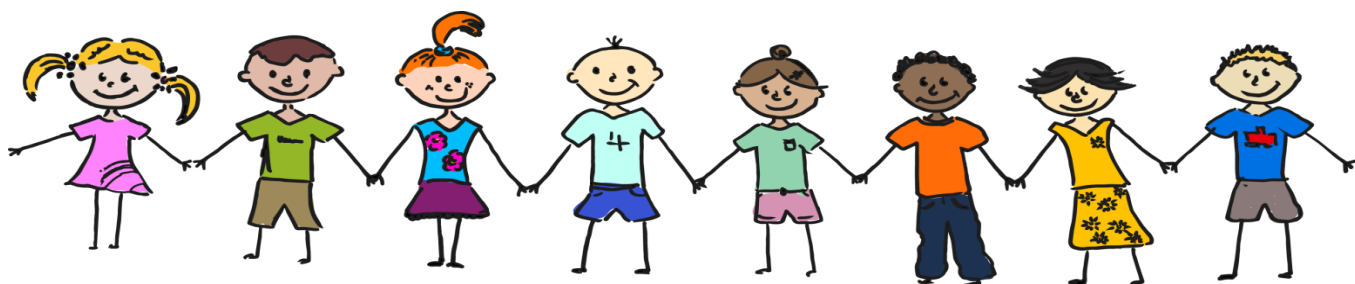


Le schéma retenu pour cette nouvelle organisation est le suivant :



Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), animées par les enseignants, se dérouleront sur les mêmes créneaux que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Chaque enseignant, lors de son APC prendra en charge la moitié de la classe, les autres enfants seront répartis sur les différentes activités par le coordonnateur.

Pour la première année, le coordonnateur proposera une réunion de préparation avant le début de chaque cycle afin que les acteurs puissent se rencontrer et déterminer un mode de fonctionnement.





## Les locaux et les équipements

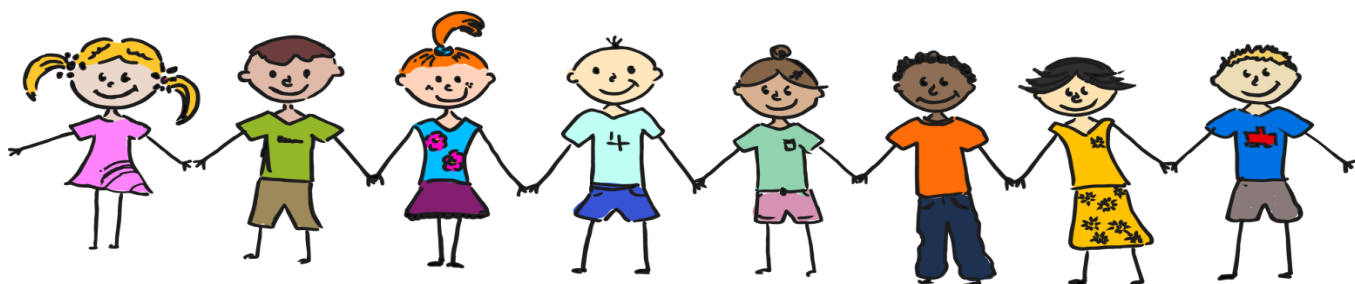
La commune dispose de locaux qu'elle pourra mettre à disposition des nouveaux temps d'activités périscolaires. Ces locaux sont classés en trois zones en fonction de la distance qui les sépare du lieu de l'école.

Zone 1 (pas de déplacement) :

- Salle de garderie pour les maternelles ;
- Salle de garderie pour les élémentaires ;
- Cantine scolaire ;
- Salle des mariages ;
- Salle de motricité ;
- Bibliothèque de l'école (BCD) ;
- Préau ;
- Hall de l'école aménagé ;
- Salles de classes : chaque salle de classe sera mise à disposition une fois par semaine pour le déroulement des TAP ;
- Salle du foyer rural ;
- Salle « la voûte » ;
- Terrain de sport.

Zone 2 (5 à 10 minutes de déplacement à pied) :

- Salle d'escalade ;
- Salle de réception ;
- Médiathèque ;
- Base nautique.



## L'équipe pédagogique

Suivant le schéma d'organisation présenté ci-dessus et en fonction des retours de l'enquête, les besoins prévisionnels maximum en termes d'encadrement sont les suivants :

|                                   | Maternelle                                                        | Élémentaire                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Effectif prévisionnel :</b>    | 94                                                                | 153                                                               |
| <b>Nombre d'enseignants - APC</b> | 5                                                                 | 8                                                                 |
| <b>Nombre d'animateurs - TAP</b>  | 8                                                                 | 11                                                                |
| <b>Taux d'encadrement moyen</b>   | 1 adulte pour 12 enfants<br><i>(taux réglementaire 1 pour 14)</i> | 1 adulte pour 14 enfants<br><i>(taux réglementaire 1 pour 18)</i> |

Une personne assurera la direction de l'accueil collectif de mineurs (ACM) et la coordination de l'équipe d'animation. La commune étudiera prochainement la possibilité de recruter une personne ou de faire appel à un partenaire extérieur pour coordonner ces nouveaux temps. Cette personne sera titulaire d'un diplôme professionnel intégrant la capacité de diriger un ACM.

Les agents de la commune interviendront en priorité lors des nouveaux temps d'activités périscolaires. À ce jour, six personnes titulaires et diplômées formeront le noyau de l'équipe d'animation.

| NOMS       | PRÉNOMS   | FONCTIONS           | DIPLÔMES           |
|------------|-----------|---------------------|--------------------|
| AMEILBONNE | CHRISTINE | ATSEM               | CAP Petite enfance |
| BERNARD    | EVELYNE   | Adjoint d'animation |                    |
| CHAMALET   | FRANCISCA | ATSEM               | CAP Petite enfance |
| MEGE       | ISABELLE  | Adjoint d'animation | CAP Petite enfance |
| POCRIS     | Sandrine  | Adjoint technique   |                    |
| MAZZIA     | Vincent   | Éducateur sportif   | BEESAPT            |



Chaque année, la commune accueille des stagiaires (CAP petite enfance, BAFA), ils seront associés au fonctionnement de cet accueil dans les dispositions prévues par la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs.

En complément de cette équipe, des associations locales, des intervenants professionnels ou bénévoles (parents, retraités) interviendront selon leurs spécialités auprès de groupe d'enfants. Une convention spécifiant les modalités de l'intervention sera établie avec la mairie.

## Évaluation

Une évaluation sera réalisée par le comité de pilotage à la fin de chaque année scolaire. Un outil d'évaluation sera construit sur la base des indicateurs présentés en pages 10 et 11.

Pour la première année, le comité de pilotage préconise de réaliser une évaluation à la fin de chaque période de TAP afin de mesurer les premiers effets de cette nouvelle organisation, et réorienter les actions si besoin.

